



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
des affaires culturelles**

Affaire suivie par :  
Franck MOUROT  
Pôle/Service : Pôle Patrimoines/Service régional de l'archéologie  
Tél : 03 87 56 41 08 ou 03 87 56 41 97  
Courriel : franck.mourot@culture.gouv.fr  
Réf : SRA Metz/FM/CB/26-239

Le préfet de la région Grand Est

à

A l'attention de MATHIEU Jean-Philippe  
DREAL Grand Est - UD 54/55  
Subdivision BLD 1

Metz, le 04/05/2026

Objet : BEAUSITE (55)  
FERME EOLIENNE DE LA CROISEE  
AIOT 0100298623

Conformément au livre V du Code du patrimoine, j'ai l'honneur d'accuser réception du dossier référencé en objet, reçu le 26 mars 2026.

Le projet ne semblant pas affecter de vestiges archéologiques, j'ai l'honneur d'émettre un avis favorable à cette demande sous réserve des prescriptions suivantes.

Toute découverte de quelque ordre qu'elle soit (vestige, structure, objet, monnaie...) doit être signalée immédiatement au service régional de l'Archéologie, site de Metz (6, Place de Chambre – 57045 METZ cedex 1 – Tél. 03.87.56.41.10), soit directement, soit par l'intermédiaire de la Mairie et de la Préfecture, en application de l'article L 531-14 du Code du patrimoine. Les vestiges découverts ne doivent pas être détruits. Tout contrevenant serait passible des peines portées à l'article 322-3-1 du Code pénal.

Cet avis est émis au titre de l'archéologie. Il ne préjuge pas de la réponse de la Conservation régionale des monuments historiques ou de l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine qui peuvent, chacun en ce qui le concerne, émettre un avis au titre du livre VI du Code du patrimoine.

Pour le préfet de la région Grand Est  
et par délégation,  
Pour la directrice régionale des affaires culturelles  
et par subdélégation,  
Le conservateur régional de l'archéologie adjoint

Philippe KUCHLER